



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.1/45/L.24
31 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
PREMIERE COMMISSION
Point 58 de l'ordre du jour

LES PROGRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET LEURS INCIDENCES
SUR LA SECURITE INTERNATIONALE

Afghanistan, Hongrie, Inde, Indonésie, Pérou, République
socialiste soviétique de Biélorussie, Sri Lanka et
Venezuela : projet de résolution

Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences
sur la sécurité internationale

L'Assemblée générale,

Rappelant qu'à sa dixième session extraordinaire, la première consacrée au désarmement, elle a à l'unanimité souligné l'importance que les mesures tant qualitatives que quantitatives présentent pour le processus du désarmement,

Notant avec préoccupation que les découvertes techniques se prêtent à des applications militaires qui risquent de contribuer à l'apparition d'une génération entièrement nouvelle de systèmes d'armes,

Considérant que les découvertes scientifiques et techniques peuvent se prêter à des applications civiles aussi bien que militaires et qu'il faut soutenir et encourager les progrès de la science et de la technique à des fins civiles,

Soulignant que la question met en jeu les intérêts de la communauté internationale et qu'il faut suivre de près les progrès scientifiques et techniques qui risquent de compromettre le climat de sécurité ainsi que le processus de limitation des armements et de désarmement,

Soulignant que la proposition contenue dans sa résolution 43/77 A du 7 décembre 1988 s'entend sans préjudice des efforts de recherche-développement entrepris à des fins pacifiques,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général intitulé "Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale" 1/;
2. Se déclare elle aussi convaincue :
 - a) Que la communauté internationale doit se mettre mieux à même de comprendre la nature et le sens de l'évolution des technologies;
 - b) Que l'Organisation des Nations Unies peut servir à cet égard de catalyseur et de centre d'échanges d'idées;
3. Prie le Secrétaire général de continuer à suivre les progrès scientifiques et techniques pour pouvoir évaluer les "technologies nouvelles" à mesure qu'elles apparaissent, et de lui soumettre à sa quarante-septième session un schéma d'évaluation des technologies en s'inspirant notamment des critères qu'il propose dans son rapport;
4. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session la question intitulée "Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale".
